

CM2025066



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Pyrénées-Orientales
COMMUNE DE PALAU-DEL-VIDRE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
CM2025066
Séance du 26 Novembre 2025

Le vingt-six novembre deux mille vingt-cinq à vingt heures et seize minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PALAU-DEL-VIDRE (Pyrénées-Orientales), régulièrement convoqué le vingt-et-un novembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno GALAN, Maire.

PRESENTS (13) : Bruno GALAN, Pierre ABULI, Françoise DARCHE, Richard MUNIER, Nadine BONAFE, Jean-Christophe DELMER, Faustine DESCHAMPS, Florence BOUSCATEL, Guillaume CHAMPROY, Séverine ORIOL, Patricia ROUVIERE, Sophie FERTON, Jean ROCA,.

REPRESENTES (0) : /

ABSENTS (10) : Florence CHIVE (excusée), Bertrand WERNER (excusé), Laurent POUDEROUX (excusé), Christine SARDA, Marcel DESCOSY, Claude-Alexandra CHEMIN (excusée), Renée OCAMPO (excusée), Gilles ROLLAND, Laure VUILLEMIN (excusée), Laurent DAUBA.

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE : 23	PRESENTS : 13	QUORUM : 12	PROCURATIONS : 00
VOTANTS : 13	POUR : 13	CONTRE : 00	ABSTENTIONS : 00

A été nommée Secrétaire de Séance : Faustine DESCHAMPS

OBJET : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS SOLIDARITE AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ALBERES COTE VERMEILLE ILLIBERIS POUR DIVERS PROJETS

Où l'exposé de Monsieur le Maire, Président de séance et rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les délibérations n°CM2025017, n°CM2025035 et n°CM2025049 en date des 31 mars, 27 mai et 27 août 2025 portant diverses demandes de financement qu'il convient de mettre à jour ;

CONSIDERANT divers projets d'investissements essentiels portés par la Commune pour améliorer la qualité de ses services, tels que :

CM2025066

- La remise à niveau informatique et téléphonie de la commune (tranche 1) : les équipements informatiques de la Mairie et des écoles sont vétustes et pour certains ne peuvent plus supporter les mises à jour logicielles. Le bon fonctionnement des services rend nécessaire une première tranche d'acquisitions.
- La rénovation du Centre Médical : Le départ des médecins a rendu impératif la rénovation des locaux pour renforcer leur attractivité.
- L'acquisition d'outillages techniques indispensables : autolaveuse, burineur...
- L'acquisition de chalets pour les animations sur la commune permettant d'économiser sur la location d'équipements et de bénéficier d'équipements réutilisables pérennes, esthétiques et durables.
- L'arborisation et la végétalisation du chemin d'Ortaffa et de l'entrée du chemin des écoliers.
- L'aménagement et la sécurisation de l'accès aux écoles avec aménagement d'un abri pour les enfants et les parents à l'extérieur de l'école
- Le traitement optique et thermique des vitrages de la halle sportive afin d'éviter les éblouissements et la chaleur excessive dans le bâtiment.
- Le remplacement de groupes de climatisation dans plusieurs classes des écoles de la commune ;
- La pose de feux de signalisation intelligents permettant de réduire la vitesse et d'augmenter la sécurité dans la commune
- La sonorisation pérenne de la place du village.

CONSIDERANT que certains de ces travaux seront réalisés en régie municipale, nécessitant uniquement l'achat des matériaux (accès écoles pour certaines prestations, centre médical pour certaines prestations et arborisation) ;

CONSIDERANT que l'opération d'arborisation et de végétalisation comporte un différentiel de TVA lié à sa nature comptable (achat UE) ;

CONSIDERANT la nécessité d'arrêter le plan de financement initial correspondant tel que détaillé ci-dessous ;

CM2025066

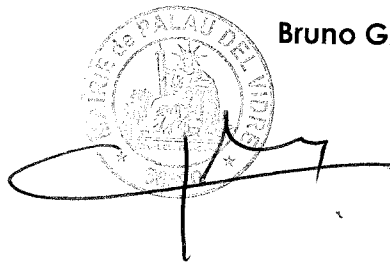
- **D'INSCRIRE ET IMPUTER** les dépenses et les recettes correspondantes au Budget Principal de la Commune ;
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tout acte utile à ce dossier, et notamment à déposer les demandes de subventions correspondantes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, pour extrait certifié conforme.

Fait à Palau-del-Vidre, le 26 novembre 2025,

Le Maire,

Bruno GALAN

The image shows a circular official seal of the Municipality of Palau-del-Vidre. The seal features a central emblem with a figure holding a staff, surrounded by the text 'MUNICIPALITE PALAU DEL VIDRE' and '1870'. A handwritten signature in black ink is written across the seal.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montpellier (par courrier ou sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours gracieux peut également être formé auprès de l'auteur de la décision dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (L'absence de réponse au recours gracieux à l'issue des deux mois vaut rejet implicite).

*Acte rendu exécutoire
après télétransmission en Préfecture
et publication en ligne le :
Identifiant de télétransmission :*

CM2025066

	Financier	%	Montant HT	Montant TTC
PARC INFORMATIQUE ET TELEPHONIE (Tranche 1)	CCACVI	50	10 578,31	
	Commune	50	10 578,31	
	s/total	100	21 156,62	25 387,94
CENTRE MEDICAL	CCACVI	50	10 082,69	
	Commune	50	10 082,69	
	s/total	100	20 165,38	24 198,46
OUTILLAGE TECHNIQUE	CCACVI	50	3 150,26	
	Commune	50	3 150,26	
	s/total	100	6 300,53	7 560,63
CHALET D'ANIMATIONS	CCACVI	50	2 448,17	
	Commune	50	2 448,17	
	s/total	100	4 896,33	5 875,60
ARBORISATION ET VEGETALISATION	CCACVI	50	5 507,50	
	Commune	50	5 507,50	
	s/total	100	11 015,00	12 116,50
ACCES ECOLES	CCACVI	50	5 289,33	
	Commune	50	5 289,33	
	s/total	100	10 578,67	12 694,40
TRAITEMENT VITRAGE HALLE SPORTIVE	CCACVI	50	1 335,00	
	Commune	50	1 335,00	
	s/total	100	2 670,00	3 204,00
CLIMATISATION CLASSES	CCACVI	50	2 497,16	
	Commune	50	2 497,16	
	s/total	100	4 994,33	5 993,19
FEUX INTELLIGENTS	CCACVI	50	12 058,00	
	Commune	50	12 058,00	
	s/total	100	24 116,00	28 939,20
SONORISATION PLACE	CCACVI	50	1 131,30	
	Commune	50	1 131,30	
	s/total	100	2 262,60	2 715,12
TOTAL			108 155,45	128 685,04
dont Commune 50%			54 077,73	
dont CC ACVI 50%			54 077,73	

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE DE SES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES,

- **D'APPROUVER** les projets d'investissements décrits ci-dessus et le lancement des opérations ;
- **DE VALIDER** le plan de financement prévisionnel tels que détaillé ci-dessus ;
- **DE SOLLICITER** le fonds de solidarité de la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibérés pour la réalisation de ces opérations ;